



Communiqué

Prostitution de rue à Lausanne : un bilan positif, des efforts à poursuivre

Deux ans après le redimensionnement de la zone de racolage et la définition d'objectifs quant à la prostitution de rue à Lausanne, la Municipalité tire un bilan positif des mesures prises, permettant de mieux concilier les différents usages du quartier de Sévelin/Sébeillon, en pleine transformation.

En 2017, le Conseil communal adoptait un rapport-préavis municipal sur la prostitution de rue à Lausanne. Des nouvelles dispositions réglementaires y étaient proposées, avec notamment le redimensionnement de la zone dédiée, ainsi que trois objectifs concrets, présentés ci-dessous :

1. Réduire, autant que possible, les risques liés à l'exercice de la prostitution
2. Soutenir l'intégration sociale des personnes qui exercent la prostitution
3. Permettre, autant que possible, à la prostitution de s'exercer dans des conditions telles qu'elles n'entraînent pas de nuisances excessives pour les habitants.

Les objectifs fixés dans le rapport-préavis susmentionné sont globalement atteints, selon l'expertise et le retour des services concernés et celui des habitant-e-s. La cohabitation entre la prostitution de rue et les autres fonctions du quartier se passe mieux qu'auparavant. L'espace public a gagné en qualité. Les plaintes diverses sont moins nombreuses. La convivialité diurne et nocturne du quartier est accrue. En ce qui concerne le suivi des professionnel-le-s du sexe, il doit également se poursuivre en s'adaptant aux transformations du secteur, grâce au travail important mené par Fleur de Pavé et le Corps de police. Les modifications à venir de la Loi sur l'exercice de la prostitution (LPros), incluant l'obligation d'annonce et d'information pour les professionnel-le-s du sexe, devraient de ce point de vue constituer un outil important pour assurer un suivi plus étroit des personnes concernées.

L'exercice de la prostitution de rue se transforme de manière générale selon des modalités diverses. A Lausanne, la transformation du quartier concerné, la fermeture des salons de massage de la rue de Genève 85 (en 2014) ou les habitudes des client-e-s constituent autant de facteurs ayant un impact sur l'utilisation de l'espace public comme lieu de racolage.

A tout ceci, s'ajoutera bientôt à l'entrée en vigueur de la LPros et des transformations importantes dans la vocation et l'aménagement du quartier. Ces différents paramètres obligent à une certaine prudence pour considérer à la fois l'impact du redimensionnement de la zone et les mesures ultérieures éventuelles à prendre.

La Municipalité propose donc de poursuivre le travail important réalisé par les services et les associations impliquées pour pouvoir adapter les mesures prises afin de faire en sorte de continuer à concilier au mieux conditions de travail des professionnel-le-s du sexe, qualité de vie des habitant-e-s et de l'espace public, sécurité, propreté et salubrité. La question spécifique des lieux de passes est donc à reconsidérer une fois que les modalités d'exécution de la LPros seront précisées, dans la mesure où les nouvelles dispositions à venir impacteront le travail de terrain et le suivi des professionnel-le-s du sexe.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/prostitution

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 23 octobre 2020

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

1 / 1